



Direction de la Voirie et des Déplacements

2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

Paris a au fil du 20^e siècle, adapté les aménagements de l'espace public à la circulation automobile en cohérence avec le code de la route principalement construit sur des règles de comportement pour les automobilistes et ayant pour objectif de fluidifier la circulation.

Au tournant des années 2000, un rééquilibrage de l'usage de l'espace public s'est opéré en faveur des piétons et des cyclistes préalablement au développement de nouveaux moyens de déplacement dans les années 2010 (engins de déplacement personnels, vélos ou scooters en libre-service, etc.). Parallèlement à ce constat, on a assisté à une diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle transformant non seulement le paysage urbain parisien mais l'usage qui en est fait. Cette évolution des modalités d'usage d'un espace public parisien très contraint, amène inévitablement de nouveaux conflits.

Réduire l'accidentalité et assurer la sécurité des déplacements notamment des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes présentant un handicap, piétons, cyclistes, etc.) est depuis de nombreuses années, au cœur des préoccupations de la municipalité qui a vu décroître le nombre d'accidents corporels et de victimes depuis 2007. À ces fins, la Ville de Paris a voté en 2023 le Code de la rue dont l'objectif est de repenser et de clarifier les règles de partage de l'espace public parisien en protégeant en priorité les piétons, particulièrement vulnérables, le Plan Piéton 2023-2030 qui fait la part belle à la marche sous toutes ses formes, notamment en élevant les standards de qualité, de sécurité et de confort des espaces piétons, et plus récemment, en décembre 2025, le Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public qui redonne une place centrale aux usagers les plus vulnérables.

Parmi le tissu associatif, certaines associations développent des activités qui participent aux mêmes objectifs d'amélioration de la sécurité routière sur l'espace public parisien, notamment des usagers les plus vulnérables.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2026 les 3 projets associatifs suivants :

1. La Prévention Routière

Créée en 1949, par les sociétés d'assurances et les professions de l'Union routière de France et reconnue d'utilité publique en 1955, l'association Prévention Routière agit depuis plus de 70 ans, à réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation, quels que soient les modes de déplacement (voitures, motos, vélos, engins de déplacement personnels motorisés ou non, marche à pied...) et les voies utilisées (rues, routes, autoroutes, etc.).

En 2025, la Prévention Routière a sensibilisé l'ensemble des usagers de la route, en proposant des ateliers de prévention innovants adaptés aux différents publics et aux différents modes de déplacements.

Ces ateliers reprennent sensiblement les points mis en lumière dans le Code de la Rue et le Plan Piéton de la Ville de Paris.

- Séances en classe avec l'outil « être piéton » et séances pratiques sur les pistes d'éducation routière, en lien avec le programme national « Savoir rouler à vélo » (SRAV) avec les ateliers « L'enfant à vélo » et « Mobilipass » ;
- Sensibilisation au port de la ceinture avec le simulateur voiture-tonneau mais aussi à la conduite des 2-roues motorisés et aux effets de l'alcool et de la drogue ;
- Développement des actions à destination des salariés avec des journées adaptées pour les entreprises sur différents ateliers en lien avec la route, les déplacements et la consommation d'alcool et de drogue ;
- Maintien de l'autonomie dans la conduite et dans les déplacements piétons pour les seniors ;
- Opérations grand public pour sensibiliser le plus grand nombre d'usagers et mieux faire connaître les actions de l'association ;
- En octobre, quatrième édition de la course Lumière et vision afin de sensibiliser aux dangers liés au manque de visibilité avec l'arrivée de l'hiver.

En 2026, l'association Prévention Routière envisage :

- De renouveler l'organisation d'une finale communale d'éducation routière à destination des enfants sensibilisés au SRAV et en partenariat avec la Mairie et la Police Municipale du 19ème arrondissement et avec l'ensemble des partenaires : Préfecture de Police, association AICV etc. Celle-ci se déroulera le 11/06/2026.
- De poursuivre les actions à destination des élèves en école élémentaire pour sécuriser le trajet des enfants à l'école et l'apprentissage du partage de la route.
- De poursuivre les actions à destination des collégiens, lycéens et étudiants aux moyens d'ateliers pédagogiques sensibilisant sur les risques routiers et les comportements protecteurs à adopter (nouvelles mobilités, équipements de visibilité, port de la ceinture, distracteurs, alcool et conduite, etc.). Les interventions seront menées en lien avec les établissements scolaires et acteurs associatifs.
Le réseau d'étudiants ambassadeurs animé par l'association et émanant des établissements d'enseignement supérieur de Paris pourra être mobilisé pour faire de la sensibilisation de pairs à pairs.
- De développer une action spécifique à destination des seniors pour favoriser le maintien de l'autonomie et la sécurité dans les déplacements piétons, à vélo, en transport en commun majoritairement.
- D'organiser la 5^{ème} édition de la course Lumière et vision. Une demande de financement en projet a été faite pour cet évènement, lequel prévoit :

- o Un urban trail nocturne de 10km : le classement est établi à partir des performances chronométriques et sur les points collectés sur le village de sensibilisation à la sécurité routière. Le départ et l'arrivée prévisionnelles se situent sur le Pont Louis Philippe, le parcours se déroule le long des quais de Seine avec un passage exceptionnel au cœur des Jardins des Tuileries.
- o Le rallye multimodal propose une itinérance dans Paris à réaliser en équipe (famille, amis, collègues). Chaque équipe doit collecter un maximum de points sur les activités de sensibilisation à la sécurité routière disposées dans la ville. Il n'y a pas de performance chronométrée sur ce parcours.
- o Voici quelques exemples de thèmes abordés sur les stands de sensibilisation : angles morts, équipements de visibilité conseillés et obligatoires, tests de vision...

Chaque participant bénéficie d'équipements lui permettant de se rendre plus visible lors de ses déplacements nocturnes : gilets haute-visibilité, lampes frontales, harnais lumineux de running...

Les stands du village de sensibilisation et ceux du rallye multimodal sont ouverts au grand public permettant ainsi de sensibiliser un plus grand nombre de participants. Ce dispositif de prévention exceptionnel est rendu possible grâce à l'engagement de 150 bénévoles mobilisés pour l'accueil des participants et l'animation des activités et plus de 80 signaleurs.

Montant de la subvention proposée : 7 000 € en fonctionnement et 2 500 € en projet (fonctionnement).

2. WIMOOV

Née du covoiturage organisé à l'Université de Nanterre lors des grandes grèves des transports de 1995, Wimoov a progressivement étendu son champ d'action qui dépasse la sphère initiale de la voiture et s'exprime au travers d'une large palette de dispositifs en faveur d'une mobilité inclusive, c'est-à-dire pour tous, y compris les plus défavorisés, et une vision élargie, construite autour de deux enjeux : la promotion d'une mobilité quotidienne accessible à tous et l'accompagnement des publics vers une mobilité autonome et durable.

Wimoov, accompagne les changements à travers des ateliers et sensibilisations au partage de l'espace public, ceci afin de :

- Sensibiliser tous les publics, aux enjeux des mobilités douces et actives, mais aussi aux facteurs de protection, car chaque mode constitue un risque spécifique sur la route.
- Sensibiliser aux enjeux de la sécurité pour les piétons
- Promouvoir l'utilisation des modes actifs et durables dans les déplacements du quotidien
- Sensibiliser au partage de la route et aux comportements citoyens dans l'espace public
- Sensibiliser à une pratique responsable des modes actifs (réglementation, équipements, partage de la rue, assurance...)

En 2025, l'association a programmé de nombreuses actions de prévention qui ont permis de sensibiliser plus de 500 usagers et notamment des publics fragiles et vulnérables (personnes atteintes de handicap et seniors) à la mobilité durable (sécurisation des déplacements piétons, des déplacements à vélo et modes actifs, écoconduite, nouvelles mobilités, changement de comportements, initiation à la mobilité durable) et responsable (sécurité routière, prévention des conduites et consommations à risques, risques routiers professionnels).

En 2026, Wimoov s'est fixé les objectifs suivants :

- 5 actions étudiants sur les consommations et conduites à risques (130 personnes)
- 2 actions grand public sur la sensibilisation à la sécurité routière (partage de la route, rappels des équipements obligatoires) (Village de la sécurité routière en mai avec la préfecture de police et une action « alternance à la sanction ») (100 personnes)
- 2 actions à destination d'actifs sur les risques routiers professionnels (60 personnes)
- 2 ateliers à destination des publics en insertion (15 personnes)
- 3 actions à destination des seniors sur la sécurisation des déplacements piéton ou rappel code de la route (30 personnes)

Afin de compléter leur palette d'outils pédagogiques, le projet 2026 intègre 3 casques de réalité virtuelle. Cet équipement permettra d'améliorer la qualité pédagogique des ateliers, d'expérimenter des pratiques, ou de proposer des alternatives à la voiture en levant des points de blocage identifiés par avance par le formateur et/ou exprimés par les participants. Ces casques pourront permettre de tester : transports en commun, co-voiturage et vélo.

L'offre évolue également sur la prévention autour des mobilités douces et actives, avec un accent accru sur la sécurité des piétons, l'usage des EDPM, le partage de la route et la pratique responsable des modes actifs. Les ateliers sont adaptés aux besoins des différents publics avec une meilleure prise en compte de leurs enjeux de sécurisation des déplacements.

L'accompagnement aux mobilités durables se consolide, notamment auprès des jeunes en insertion, grâce à des ateliers dédiés au vélo, au covoiturage, à l'autopartage et aux transports en commun.

Montant des subventions proposées : 10 000 € en fonctionnement et 4 908 € en investissement

3. Avenir Santé France

Créée dans le milieu universitaire en 1999 par des étudiants dans l'objectif de développer des actions de prévention « par les jeunes pour les jeunes » avec le concours d'étudiants en médecine et pharmacie spécialement formés, l'association Avenir Santé, développe en premier lieu, son activité sur les addictions (tabac, alcool, cannabis), en milieux scolaires et universitaires. En effet, les accidents de la circulation représentant la première cause de mortalité chez les 15-24 ans, l'association étend dès 2003, son engagement par des actions de terrain, en prévention et réduction des risques en axant ses interventions là où les risques se prennent c'est-à-dire en milieux festifs (festivals, clubs, soirées étudiantes, etc.).

En 2025, 15 actions de prévention ont été menées sur Paris : en milieux festifs traditionnels : festivals/concerts/soirées étudiantes ou sous forme de maraudes

prévention sur des lieux où les jeunes se rassemblent de manière festive : berges, parcs, espaces publics, ce qui a représenté **environ 3 000 jeunes parisiens concernés** dont 800 avec lesquels nos intervenants ont eu des échanges approfondis.

En 2025, l'objectif général du projet était de prévenir et réduire les accidents de la circulation (conducteurs, piétons, cyclistes, 2RM etc.) chez les jeunes parisiens (principalement entre 18 et 25 ans) et ce, sur leurs événements festifs, grâce à deux modalités d'action :

1. Accompagner les organisateurs d'événements festifs parisiens par le biais du dispositif « Monte Ta Soirée » (boîte à outils départementale en ligne, prix monte ta soirée et formation des organisateurs) ;
2. Agir en milieux festifs jeunes parisiens par le biais d'autres jeunes spécialement formés à la prévention des accidents de la circulation en recrutant et formant de jeunes intervenants qui vont ensuite agir en prévention des accidents de la circulation, en milieux festifs, auprès de leurs pairs.

En 2026, l'association continuera à œuvrer à l'objectif général de prévenir les accidents de la circulation chez les jeunes parisiens, par le biais de 5 actions qui seront mises en place afin de développer les 2 modalités précédemment citées :

- Action 1 : Informer au moyen d'une boîte à outils départementale en ligne (www.montetasoiree.com) et d'un plan de communication adapté.
- Action 2 : Accompagner/former les organisateurs de temps festifs (associations étudiantes, festivals, collectifs de jeunes...) de manière individuelle et/ou collective. Ces formations seront animées par les salariés franciliens de l'association, professionnels de la prévention.
- Action 3 : Organiser un prix partenarial (Prix Monte Ta Soirée) valorisant les organisations responsables d'événements festifs, notamment en matière de prévention des accidents de la circulation. Ce prix sera ouvert à l'ensemble des organisateurs de temps festifs parisiens sera doté de 11 000€.
- Action 4 : Mobiliser des jeunes et réaliser un programme de formation adapté destiné à les faire devenir les intervenants pairs de l'association. Ces jeunes sont des volontaires en service civique, des bénévoles, mais aussi des salariés de l'association, tous spécialement formés par l'équipe de l'association pour agir au cœur des rassemblements festifs jeunes.
- Action 5 : Mener, par le biais de jeunes intervenants spécialement formés, des actions participatives de prévention sur les temps festifs parisiens (festivals, soirées...). Les équipes de jeunes intervenants se rendront au cœur des temps festifs parisiens (parfois en amont, notamment sur les campus étudiants) pour prévenir les accidents de la circulation, quelle que soit la modalité de déplacement (piétons, deux-roues, engins de déplacement personnel, voiture...). L'enjeu est de sécuriser les départs en agissant notamment sur les consommations de produits (alcool, stupéfiants...), en cherchant des solutions pour ceux qui ne sont pas capables de repartir et en étant présent tout au long de l'événement festif pour ceux qui veulent se tester (ex : éthylotests).

Cela représentera approximativement 15 500 jeunes au total dont 2 500 visiteurs de la boîte à outils départementale en ligne, 10 000 présents sur les événements organisés par les associations formées et 3 000 rencontrés sur les actions menées

par les jeunes intervenants d'Avenir Santé.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en projet (fonctionnement).

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement aux trois associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris